



Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service des routes, transports et cours d'eau
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



EDITORIAL

Jacques Melly

Chef du Département des transports, de l'équipement
et de l'environnement



Prendre le temps d'écouter, avoir le courage de décider

Le Conseil d'Etat valaisan avec le Conseil d'Etat vaudois ont décidé de valider le plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône (PA-R3 2012) en fixant la variante d'aménagement, l'emprise du fleuve et les délais d'exécution des travaux. La ligne directrice de ce dossier, dont la réalisation est capitale pour notre avenir, est ainsi déterminée. Cette ligne sera utilisée ces prochaines années pour élaborer les dossiers locaux qui seront mis à l'enquête et qui seront ensuite exécutés. Le PA-R3 2012 a été validé après les améliorations qu'il apportait à une version initiale du projet mise en consultation publique en 2008.

Ces améliorations ont été faites en collaboration avec les communes, en s'appuyant sur les résultats d'une expertise des variantes alternatives et en intégrant également les autres partenaires de la 3^e correction, en particulier l'énergie et l'agriculture. Le plan d'aménagement que nous venons de valider tient compte au plus près des intérêts de chacun en veillant en particulier à une utilisation parcimonieuse du sol pour assurer la sécurité de la plaine et des biens par des élargissements: emprise limitée sur l'agriculture, utilisation de surfaces en synergie avec celles qui sont nécessaires à d'autres grands projets.

L'engagement conjoint des gouvernements valaisans et vaudois de valider le PA-R3 marque d'une pierre blanche l'histoire de la 3^e correction du Rhône, puisque à partir de maintenant cette décision clôt les longs débats sur les variantes possibles de ces aménagements.

Notre slogan, la «sécurité pour le futur» prend tout son sens. Prochaine étape, l'initiation des études de détails secteur par secteur: une étape où tout sera encore fait pour améliorer le projet en collaboration avec les communes et pour réaliser le plus rapidement possible les ouvrages de protection qui supprimeront les zones de danger qui menacent actuellement la population. Ces travaux démarrent dans les plus brefs délais, à savoir dès la mise à disposition des ressources.

Jacques Melly, conseiller d'Etat

LE CONSEIL D'ÉTAT A VALIDÉ LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DU RHÔNE (PA-R3)

La version 2012 du plan d'aménagement du Rhône (PA-R3 2012) a été validée par le Conseil d'Etat le 21 novembre 2012. Elle prend en compte les améliorations que les communes ont demandées au vu du projet de 2008 et apporte trois améliorations majeures:

Une diminution de l'emprise sur l'agriculture. Si l'élargissement du Rhône est une nécessité, il a cependant été possible de déplacer beaucoup d'élargissements ponctuels en dehors des surfaces agricoles. Ainsi, 70 hectares de bonnes terres agricoles ont été épargnés par ce nouveau plan, sur les 380 hectares d'emprise prévus en 2008.

Un renforcement des synergies avec les grands projets. Le PA-R3 intègre désormais les surfaces nécessaires à de grands projets de production hydroélectrique, ou par exemple à des compensations nature de ces projets. Au total, 95 hectares de surface nécessaire à ces projets ont été intégrés. Ce sont autant d'hectares qui ne viendront pas ces prochaines années grever la surface agricole.

L'accélération des délais de réalisation: la volonté est de réaliser la 3^e correction en deux décennies au lieu de trois. Et de nouvelles mesures anticipées pour améliorer localement, plus rapidement, la sécurité des personnes et des biens ont été rajoutées.



LA STRATÉGIE CANTONALE DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DU RHÔNE A ÉTÉ INTÉGRÉE AU PROJET



Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) a chargé les FMV (Forces Motrices Valaisannes) de définir, pour les dix à quinze ans qui viennent, quels étaient les prochains aménagements hydroélectriques à prévoir sur le cours du fleuve. Il s'agit de maintenir et de valoriser le potentiel énergétique sur les paliers déjà existants (Lavey, Chippis, Massaboden, Mörel, Ernen), mais aussi de créer de nouveaux paliers de production (Massongex, Riddes, Gletsch-Oberwald) et enfin d'améliorer le potentiel de production du palier de Lavey (projet Lavey+). L'ensemble de cette stratégie est coordonné avec les travaux de la 3^e correction du Rhône.

L'intégration des barrages existants (comme ici celui de Lavey), ainsi que la gestion des gravières pour stabiliser le lit du Rhône, a été améliorée dans le projet de 2012. Les nouveaux projets de production hydroélectrique (Massongex-Bex-Rhône, Lavey+, palier de Riddes, palier de Gletsch-Oberwald) ont été intégrés dans le plan de la 3^e correction du Rhône.

LE CONSEIL D'ÉTAT A PRIS LA DÉCISION DE VALIDER L

HISTORIQUE

UNE CONSULTATION PUBLIQUE

En 2008, la mise en consultation du projet de plan d'aménagement du Rhône (PA-R3 2008) avait mis en évidence deux demandes : la 3^e correction devait réduire son emprise sur les terres agricoles et les travaux devaient être réalisés plus rapidement.

DES ALTERNATIVES IMPOSSIBLES

De son côté, un bureau d'ingénieurs proposait des alternatives à ce plan d'aménagement, affirmant que son projet permettait d'atteindre les objectifs de protection plus rapidement, avec une emprise moindre sur le territoire et des coûts plus bas. Pour évaluer cette proposition, le Conseil d'Etat nomma un collège d'experts dont la composition fut validée par les communes concernées. Ce collège désavoua le projet alternatif, le jugeant dangereux en terme de sécurité des personnes, en contradiction avec la loi et ne respectant pas les règles de l'art.

UNE VOLONTÉ D'AMÉLIORATION

De son côté, le Conseil d'Etat prenait acte des conclusions de l'expertise et poursuivait l'amélioration du projet de 2008. Il prit plusieurs décisions : diminuer l'emprise sur les terres agricoles, accélérer les travaux et améliorer les synergies avec les grands projets cantonaux, en particulier ceux qui touchaient à la production d'énergie.

MOINS DE TERRAINS SOUSTRATS À L'AGRICULTURE

Si la 3^e correction du Rhône a toujours besoin de territoire pour assurer la sécurité des personnes et des biens en plaine (870 hectares d'emprise totale), elle épargne désormais 70 hectares d'emprise sur les bonnes terres agricoles (310 hectares au lieu de 380 initialement prévus), voire près de 200 hectares si l'on tient compte de la synergie avec les grands projets.



VALORISER L'EAU POTABLE

Un espace de 10 mètres de large est prévu le long du fleuve pour favoriser notamment la réalisation d'une infrastructure pour permettre le transport de l'eau potable à l'échelle régionale et, au besoin, la création d'une galerie technique. Le remplacement des puits de pompage concernés par la 3^e correction, voire la mise en réseau des réseaux d'eau des communes, seront étudiés.

EXEMPLES DE MO



UNE RÉALISATION BIEN PLUS RAPIDE

Les délais de réalisation ont été accélérés pour la totalité des travaux de la 3^e correction. Les trois étapes de dix ans chacune prévues en 2008 ont été ramenées à deux étapes de dix années environ. Cela impliquera une augmentation des investissements pour les travaux qui atteindront un volume moyen annuel de 100 millions de francs.

Parallèlement à cette accélération générale, on accélérera aussi la protection des secteurs les plus fréquemment menacés tels que Saint-Léonard, Sion-Ronquoz, Fully, Collonges, avec la réalisation de nouvelles mesures anticipées.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DU RHÔNE

UNE SÉCURITÉ TOUJOURS DURABLE

Le plan d'aménagement du Rhône validé maintient les objectifs de protection de la version 2008 : protection de toute la plaine contre les crues centennales, protection des zones densément habitées contre les crues extrêmes, et enfin gestion des risques persistants lors de crues supérieures à ces seuils.

SYNERGIES AVEC LES GRANDS PROJETS HYDROÉLECTRIQUES

Le plan d'aménagement 2012 facilite l'acceptation, la réalisation et le développement des nouveaux projets de production hydroélectrique en intégrant leur emprise et en coordonnant les délais respectifs de réalisation des travaux.

La stratégie cantonale de valorisation de ce potentiel a fait l'objet d'une étude qui conclut à la nécessité de poursuivre et d'améliorer l'exploitation des aménagements existants (Ernen, Mörel, Massaboden, Chippis et Lavey) et de construire de nouveaux aménagements dans les quinze ans qui viennent.

MODIFICATIONS EFFECTUÉES



Chablais, tronçon de Massongex à la raffinerie de Collombey. Ici comme ailleurs, l'emprise sur l'agriculture a été diminuée. Le Rhône est toujours élargi pour augmenter la sécurité des habitants et des industries, mais ces élargissements ont été déplacés le plus possible hors des surfaces agricoles. Ici, les surfaces d'élargissement prévues en 2008 (représentées en rouge) sur des zones agricoles ont été abandonnées au profit d'autres surfaces prises sur la forêt en rive droite (représentées en vert, nouveau projet).

En bleu strié, les surfaces utilisées par d'autres projets en synergie avec la 3^e correction. Ici, les 26,9 hectares (bleu) serviront aussi de compensation au projet du palier hydroélectrique de Massongex-Bex-Rhône (MBR).



LES CONSEILLERS D'ÉTAT S'EXPRIMENT SUR LE PA-R3 2012 QU'ILS ONT VALIDÉ



Jacqueline de Quattro

Conseillère d'Etat VD
Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement

« Un projet consolidé par les deux cantons, qui répond aux besoins essentiels de sécurité de la plaine du Chablais tout en offrant au fleuve un cours plus naturel, notamment dans le secteur du delta. »



Jean-Michel Cina

Conseiller d'Etat VS
Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

« Ce projet d'aménagement intègre la production énergétique et accélère la protection des sites industriels gravement menacés. »



Jacques Melly

Conseiller d'Etat VS
Chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

« Ce plan d'aménagement et surtout l'accélération des délais des travaux vont dans le sens des attentes des communes. »



Claude Roch

Conseiller d'Etat VS
Chef du Département de l'éducation de la culture et du sport

« Ce plan est le résultat d'années de réflexions et de discussions. Je suis aujourd'hui convaincu que c'est la voie à suivre pour assurer la protection de la population, durablement et plus rapidement, notamment par la mise en œuvre de nouvelles mesures anticipées. »

PROCHAINES ÉTAPES

Les études sur les secteurs prioritaires et les achats de terrain peuvent démarrer. Le plan d'aménagement sera mis à jour périodiquement, en fonction des coordinations avec les autres projets ou des adaptations du cadre légal.

VOS QUESTIONS À RHONE.VS

Tony Arborino

Chef de de la section Protection contre les crues du Rhône



© R3 MM. Dubuis, Martinez

Qu'est-ce qui est maintenu par rapport au plan d'aménagement de 2008?

> Tous les principes fondamentaux nécessaires à la protection durable contre les crues ont été maintenus. Le projet assure la sécurité globale de la population par l'augmentation de la taille du fleuve, en combinant en fonction des possibilités l'abaissement du fond avec l'élargissement du Rhône. Il répond aux bases légales en vigueur. Le niveau de protection a aussi été maintenu : toute la plaine sera protégée contre les crues centennales, et les sites à grande concentration de personnes, les sites densément bâtis et industriels, seront protégés contre des crues encore supérieures.

Qu'est-ce qui a changé par rapport au plan d'aménagement de 2008?

> Il y a trois améliorations importantes :

D'abord, l'emprise du fleuve sur les surfaces agricoles a été réduite. Cela s'est fait en déplaçant les élargissements du Rhône sur des gravières, lacs, sites pollués ou zones nature déjà existantes comme des forêts ou des étangs, pour éviter les emprises sur l'agriculture mais maintenir l'emprise globale, conformément à la décision du Conseil d'Etat.

Ensuite, la stratégie de la production électrique par le Rhône a été définie et intégrée au projet. Les projets de nouveaux paliers, de gestion du marnage, de pompage-turbinage ou de compensation écologique liée à la production hydro-électrique ont été coordonnés avec la 3^e correction.

Finalement, les délais de réalisation des travaux ont été accélérés. D'abord globalement, en prévoyant la réalisation complète de la 3^e correction plus rapidement, mais aussi localement avec de nouvelles mesures anticipées.

Pourquoi ne pas avoir proposé ces améliorations en 2008 déjà?

> C'est tout l'intérêt de la consultation publique de 2008 : elle a permis à l'Etat de cerner les points forts et les points faibles de ce dossier, de manière à l'améliorer avant de l'adopter. Cette démarche d'ouverture et d'adaptation est prévue dans les prochaines étapes aussi, via la poursuite de la démarche participative et la mise à l'enquête publique des travaux secteur par secteur. Le plan d'aménagement n'est pas un projet définitif, livré clé en main, mais une base mise à jour périodiquement en fonction de l'évolution de la situation et permettant l'établissement des dossiers de détail qui seront mis à l'enquête.



Stéphane Pont

Vice-président de la Fédération des communes valaisannes



“ C'est une bonne chose que le Conseil d'Etat se prononce enfin sur cet aménagement. Le danger d'inondation reste toujours existant mais on continue à discuter. En attendant, on ne fait pas les travaux pour l'éliminer. Les débats ont eu lieu, chacun a défendu ses intérêts, ce que je comprends. Toutefois aujourd'hui, il faut y mettre un terme, il s'agit d'accepter les compromis. Les partenaires des milieux de l'agriculture, de la nature, de la construction, du tourisme, des communes ont été entendus. Maintenant que la décision est prise, il faut aller de l'avant et passer à l'étape suivante, c'est-à-dire réaliser les travaux de protection. ”

Niklaus Furger

Président de Viège



“ Pour Viège, cette validation du Conseil d'Etat est très importante. Il faut maintenant qu'on avance le plus vite possible, car ici le potentiel de dommage en termes financiers est énorme, près de 3 milliards de francs. Il s'agit également de protéger les gens et la ville qui est menacée par ces crues. Rappelons que Viège est le centre économique du Haut-Valais avec 8500 places de travail. Une place de travail sur quatre se trouve ici. La Lonza, que les travaux de la 3^e correction protégeront, fournit à elle seule plus de 2500 emplois directs. Même si ces travaux sont déjà bien avancés, nous devons poursuivre au plus vite pour tout sécuriser, pour que l'outil de production de la Lonza et la population soient totalement à l'abri des risques. ”

Pascal Gross

Président des Forces Motrices Valaisannes



“ Cette décision est brillante car elle désembourbe le projet. Le plan d'aménagement validé permet d'exploiter le potentiel énergétique du fleuve identifié par les FMV en prévoyant plusieurs paliers de production (ndlr : Massongex-Bex-Rhône, Rhôdix, Gletsch-Oberwald). Ce plan consolide l'aménagement du Rhône dans sa globalité ce qui permet ensuite de s'en occuper tronçon par tronçon. Nous allons dès maintenant demander les autorisations qui permettront de construire les installations hydroélectriques, réalisant ainsi la mission que la loi fixe aux FMV. Enfin, ce plan d'aménagement du Rhône nous donne également l'occasion de nous poser la question de la gestion et de la valorisation de la nappe phréatique au niveau cantonal. ”

Marc-Henri Favre

Président de Martigny



“ Le danger actuel pose des problèmes pour le développement des communes dans la mesure où il limite les constructions. On aimerait que l'argent et les diverses ressources soient mises à disposition le plus rapidement possible, pour pouvoir commencer les travaux de sécurisation de ces zones, dans les trois ans qui viennent au plus tard. En plus de cette célérité, nous attendons aussi davantage de "souplesse territoriale" du canton pour permettre tout de même des constructions dans certaines zones dans l'intervalle. C'est mon devoir de président d'anticiper, de penser au développement de Martigny sur le plan territorial et économique, de garantir et de créer des emplois. ”

"rhone.vs" paraît deux fois par an

☐ Je commande gratuitement:

Le(s) numéro(s) 1 à 20 de "rhone.vs": _____

Préciser le nombre d'exemplaires de chaque numéro et les numéros désirés: _____

"rhone.vs" est distribué à tous les ménages valaisans. Si vous habitez hors canton, abonnez-vous en remplissant le bulletin ci-dessous.

☐ Je m'abonne gratuitement à "rhone.vs"

Nombre d'exemplaires: _____

Nom et prénom: _____

Adresse complète: _____

A envoyer à : DTEE - Section Protection contre les crues du Rhône - Bâtiment Mutua, rue des Creusets 5 - 1951 Sion

Votre avis...

La 3^e correction du Rhône n'est pas l'affaire des seuls techniciens. Elle doit tenir compte de tous les avis, du vôtre en particulier. C'est en cherchant des solutions communes que nous arriverons à atteindre des objectifs durables et satisfaisants. Pour participer à notre démarche :

- Faites-nous connaître votre opinion sur la manière dont vous percevez ce futur aménagement.
- Posez-nous vos questions.

DTEE - Service des routes, transports et cours d'eau
Section Protection contre les crues du Rhône, Tony Arborino
Bâtiment Mutua, 1951 Sion
rhone@admin.vs.ch - www.vs.ch/rhone.vs

